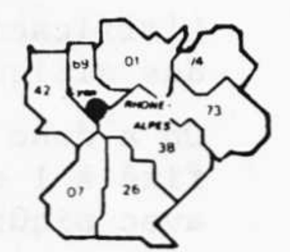
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avertissements agricoles ®

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

EDITION
DLP 29-8-88036460
GRANDES CULTURES



RÉGION RHÔNE-ALPES

110 F
ABONNEMENT ANNUEL : [redacted]
RÉGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

78.63.25.65
165, rue Garibaldi - Bât. B- B.P. 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

6 Avril 1988 N° de série continue 96 Bulletin n° 4

COLZA : - situation
- à propos des mélanges fongicides + insecticide
CEREALES : - la campagne commence : attention aux rouilles
- dépliant vert ITCF - INRA - SPV ci-joint
MAIS : - plaquette "Protection du Maïs" : bon de commande

COLZA

E - Boutons séparés
Les pédoncules floraux s'allongent en commençant par ceux de la périphérie.

F - Floraison

F_1 Premières fleurs ouvertes

F_2 Allongement de la hampe florale. Nombreuses fleurs ouvertes

Situation

La végétation se trouve le plus souvent au stade E (schéma ci-contre) et parfois arrive à la floraison en semis précoces ou au sud de la région. Des attaques de cylindrosporiose sont signalées de ci de là. Pas de pseudocercosporella pour l'instant.

Préconisations

Méligèthes : les conseils du précédent Bulletin restent valables, mais deviennent caduques dès l'apparition des toutes premières fleurs dans la parcelle. En effet, les dégâts qui sont d'autant plus importants que les boutons sont petits, diminuent au fur et à mesure de leur grossissement pour devenir nuls lorsqu'ils sont prêts à éclore.

Cylindrosporiose : en cas d'attaque caractérisée, nous rappelons les indications figurant dans la fiche "Maladies du colza" jointe à notre dernier Bulletin : l'époque du traitement se situe de la lère fleur aux lères chutes de pétales (F1-G1).
Si la parcelle est à risque Sclérotinia, ou comporte dans sa rotation du tournesol ou du soja, choisir un produit efficace sur les 2 affections.

Mélanges fongicides-insecticides : Note commune SPV - CETIOM - ACTA

Le mélange PYRETHRINOIDE + FONGICIDE INHIBITEUR DE STEROLS est DECONSEILLE pour les raisons suivantes :

1. Le mélange est agressif sur les abeilles lorsqu'il est appliqué aux heures de butinage.

   Les expérimentations, menées ces dernières années montrent en effet une augmentation des mortalités d'abeilles au cours des 24 heures suivant le traitement.

P 176

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1766 AD

2. Le mélange est rarement justifié, car la lutte contre le charançon des siliques doit être considérée indépendamment des maladies.

   L'efficacité des insecticides, notamment des Pyréthrinoïdes autorisés sur charançons des siliques, est limitée à 3 jours lorsqu'ils sont appliqués à compter du stade F1.

   On a donc intérêt à placer le traitement le plus près possible du seuil d'intervention fixé à 1 charançon pour 2 plantes. L'objectif étant de limiter le nombre de siliques avec piqûres de ponte.

   Or, l'expérience nous a montré que cette date optimale intervient dans la majorité des cas nettement plus tard que le traitement fongicide dirigé à la floraison contre le Sclérotinia et/ou la Cylindrosporiose et/ou le Pseudocercosporella.

CEREALES

Comme tous les ans, un réseau d'observation des maladies et parasites des céréales se met en place actuellement. De plus amples informations vont suivre sur la lutte contre les maladies et sur la végétation, mais d'après les éléments en notre possession, il s'avère déjà que la saison à venir s'annonce à gros risques de rouille brune et même de rouille jaune.

MAIS

Ci-dessous, le bon de commande pour la plaquette "Protection du Maïs".
Prix de la brochure : 25,00 Frs TTC. (20 pages avec photos en couleur)

BON DE COMMANDE

à retourner avec le règlement au :
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
165, rue Garibaldi - B.P. 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

NOM : .... Prénom : .... Code étiquette : ....

ORGANISME : ....

Adresse postale complète : n° .... rue : ....

Commune : ....

Code postal : |_|_|_|_|_| Bureau distributeur : ....

- Désire recevoir ☐ plaquette(s) "PROTECTION DU MAIS"

  Prix de la brochure : 25,00 Frs TTC.

- Joint un chèque bancaire (ou postal) d'un montant de .... libellé à l'ordre de : REGISSEUR DE RECETTES DRAF.
